

MEDIATION à la Chambre d'agriculture de la HAUTE-MARNE

Un mot à la mode ou un réel accompagnement des personnes ? Est-ce vraiment intéressant pour les agriculteurs ?

Faut-il attendre l'impasse relationnelle pour y faire appel ? Mais alors, n'est-il pas trop tard ? Quand on fait appel à un médiateur, nous propose-t-il des solutions toutes faites ? Ne va-t-il pas prendre parti, nous juger ? Et puis, est-ce que la confidentialité va être respectée ?

A quoi bon faire une médiation si la solution est la séparation ? Et puis payer quelqu'un pour ça, est-ce vraiment intéressant ? On est capable de se débrouiller seuls et puis quand le conflit est trop fort, il n'y a plus qu'une solution, se séparer, n'est-ce pas ? C'est encore la psychologie, je suis pas malade moi !

De toute manière dans un conflit, il y a toujours un perdant et un gagnant ?

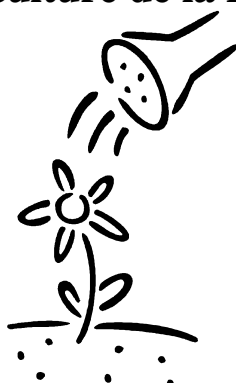
Autant de questions ou de remarques que vous devez vous faire en lisant le mot « Médiation », autant d'idées reçues qui vous empêchent peut-être de prendre le téléphone pour choisir cette voie pour résoudre les conflits (autre que la justice, séparation, arbitrage...). La médiation est un choix courageux, un chemin vers l'apaisement des personnes et des relations. La médiation en agriculture pourquoi pas ?

Après s'être adaptée à de profondes modifications d'objectifs techniques, à la prise en compte de la problématique environnementale, l'agriculture a à faire face à un nouveau défi : la gestion des personnes, des ressources humaines.

En effet, aujourd'hui pour parvenir à affronter ces challenges que sont entre autres : la mondialisation, l'éco-conditionnalité et la conciliation vie privée, vie professionnelle, nombreux sont ceux qui ont opté pour une agriculture de groupe.

La Chambre d'Agriculture de la HAUTE-MARNE vous propose dès aujourd'hui un accompagnement humain à travers un nouveau service de médiation.

Chambre d'agriculture de la HAUTE-MARNE



Une relation aussi, ça se cultive...

Alors, un médiateur, la médiation, qu'est-ce que c'est en pratique ?

La médiation est en effet un mot à la mode, de Julien COURBET et les querelles de voisinage aux médiations dans les conflits sociaux... Mais des amalgames sont souvent fait et l'image de la médiation bien souvent caricaturée.

Non, la médiation ne se fait pas à la télé !

Non, les syndicats ne peuvent pas refuser la proposition du médiateur puisqu'il ne doit pas en faire.

Non, le médiateur ne fait pas de conférence de presse après un entretien...

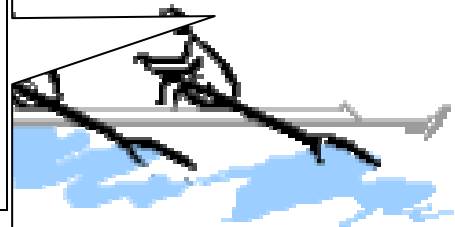
Non, le médiateur n'est pas le représentant des patrons ou des uns ou des autres...

Sinon qu'en serait-il de la confidentialité ? De la neutralité par rapport aux solutions ? De l'impartialité par rapport aux partis ? De l'indépendance ?

Pour ce qui est de la psychologie, (évoquée dans les questions) non ! De la communication, de l'écoute, avec un peu de stabilisation (c'est un choix courageux !), OUI !

Dès lors l'image de cette discipline est différente, plus sécurisante, une aventure humaine aussi... Un chemin de traverse vers un accord durable ou une association durable....

Dans tout conflit, il y a des hommes et un accord n'est durable que si les hommes y adhèrent vraiment et durablement... Il n'y a pas de recette magique, de solutions toutes faites...



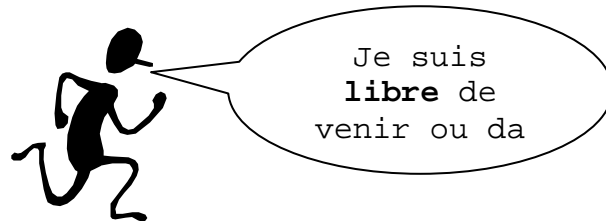
Le médiateur, un professionnel ...

Le médiateur est un expert dont le seul parti pris est celui de la médiation. Il est compétent dans tous les domaines où il convient d'établir, d'améliorer ou de restaurer la qualité relationnelle



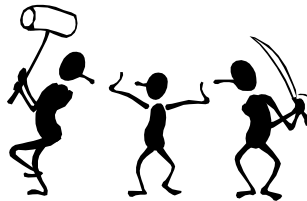
Ouf !!! Il ne **prendra pas parti** pour l'un ou pour l'autre, il **n'imposera pas de solutions pré-fabriquées** et vous aidera à trouver vos propres solutions, tout cela avec une **garantie de confidentialité !**

Dans les différends, le médiateur s'assure du libre consentement des parties et de leur capacité à prendre des décisions.



Le médiateur assure

- une animation d'un échange qui semble devenu délicat, difficile, voire **inimaginable** entre des parties ;
- une **pacification** et une régulation des échanges ;

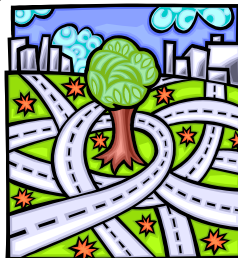


Le médiateur lorsqu'il agit est seulement médiateur. Il ne doit ni ne peut, quand bien même il serait par son statut professionnel en mesure de le faire, donner de conseils de nature juridiques ou autres.

La médiation, une belle aventure...

La médiation est un processus d'aide à la décision, visant la responsabilisation et l'autonomie des personnes, qu'il s'agisse ou non d'une situation de nature conflictuelle.

Un entretien de médiation peut à lui seul suffire pour permettre à une personne de se positionner de manière à ce qu'elle puisse prendre une décision la plus satisfaisante possible pour conduire à bien un projet impliquant ou non d'autres personnes.



Devant des choix stratégiques, dans un groupe même dans un climat de confiance, les points de vue divergent parfois, pas toujours facile de se mettre d'accord ! Et c'est encore plus vrai lorsque les relations sont tendues...

Responsabilité, autonomie...

MAIS AUSSI

La médiation peut donc aussi se faire entre une personne et une décision importante !

Pas besoin d'être un groupe. Devant un changement difficile, une décision capitale, un accompagnement peut être nécessaire, faire gagner du temps...

Mais comment ça se passe ?

Ce processus, pour avoir le maximum de chance d'aboutir, doit comporter des règles de fonctionnement et de communication dont le médiateur est choisi comme garant. Après avoir vérifié l'adhésion des parties et leur capacité à s'engager et à décider; le médiateur reçoit les personnes individuellement puis en collectif et enfin organise une rencontre pour la recherche de solutions. Il travaille ensuite avec tous sur la pérennité de cet accord.

En résumé :

"Ni juge, ni arbitre, le médiateur n'est pas non plus un conseil ou un réconciliateur ; il est le créateur d'un espace d'échange entre des personnes dont les points de vue s'affrontent. Le médiateur est neutre, c'est à dire non inducteur de solution, impartial, c'est à dire non sympathisant avec l'une ou l'autre des parties et il maîtrise les tenants de la confidentialité et enfin il ne confond pas son activité avec celle d'un consultant ou d'un juriste.

La médiation prend en compte la dimension émotionnelle des conflits et l'aspiration fondamentale des personnes, qui, même au moyen de la guerre ne souhaitent que la paix. Le médiateur permet aux parties de s'apaiser et de négocier dans le meilleur des climats possibles". (JL Lascoux)

La médiation peut intervenir en prévention de tensions relationnelles, comme outil d'aide à la décision ou en tant qu'accompagnement au changement.

EN PRATIQUE : Je m'y prends comment ?

Dans quelles situations ?

En agriculture, la médiation peut intervenir dans de nombreuses situations :

Accompagnement pour les sociétés agricoles :

Un médiateur professionnel interviendra sur demande d'un ou plusieurs associés d'une société agricole :

- en cas de conflit ouvert entre les associés
- en cas de difficultés des associés pour prendre des décisions stratégiques
- en cas de changement de situation d'un ou plusieurs associés (mariage, divorce...) qui nécessiterait un point sur la motivation et la place de chacun.
- en cas d'entrée ou de sortie d'un associé (dans le cadre d'audit ou non).
- régulièrement (tout les trimestres ou annuellement) pour faire le bilan de l'année et assainir les relations entre les associés.

Accompagnement pour les individuels :

Le médiateur peut aussi intervenir en cas de conflits entre un agriculteur et un tiers (sociétés commerciales, voisins, salariés, propriétaires...) mais aussi dans le cadre d'un changement ou d'une décision importante.

A qui je m'adresse et comment ?

Contacts :

Médiatrice : Cécile FOISSEY, 03-25-35-02-91
cfoissey@haute-marne.chambagri.fr

Pour tous renseignements

Cellule REAGIR : Julie Belargent, 03-25-90-33-87 (CA52)
Laetitia FOURNIER, 03-25-35-03-40 (ADASEA)
Valérie LAVEY (FDSEA)
Anne-Dominique PIERSON (MSA)

COÛT DE LA PRESTATION :

Le coût de la prestation aux agriculteurs sera de 25 euros/h en 2006 dans le cadre de la cellule REAGIR. Premier entretien de présentation gratuit.

Chacun a son propre point de vue
Et
pense que l'autre a une vision moins exacte, juste
ou précise de la réalité..



REALITE

Descendre de son point de vue...

Déposer les armes...

Communiquer...

TROUVER DES SOLUTIONS...

